

République de Côte d'Ivoire



Union Discipline Travail

Consulat de Côte d'Ivoire

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE VIE ET D'ENTRETIEN**

Vous devez **vous présenter en personne** au Consulat, muni d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).

Frais de Chancellerie : 25 €(espèces)

Important : les pièces fournies doivent être présentées **en originaux lors du dépôt du dossier + une photocopie** (qui sera conservée par nos services)

Le certificat vous sera délivré sur place le jour même.

Horaires d'ouverture de la Chancellerie : MARDI ET JEUDI APRES MIDI DE 14 H A 17 H